

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Frédéric Henriot, Isabelle Ladousse, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Mireille Ramos	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à David Ros
Yann Ombrello	Pouvoir à Astrid Auzou-Connes
Rémi Darmon	Pouvoir à François Rousseau
Caroline Danhiez	Pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	28
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Simone Parvez est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
08-déc.	16-237	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français – Croix Blanche – chez Monsieur Walter Henry – 14 rue des Eteules – 91540 MENNECY, pour 7 agents municipaux, sur le thème « recyclage prévention et secours civiques niveau1 ». Le montant de la dépense s'élève à 315 € TTC.
08-déc.	16-238	Convention de formation passée avec Azur Conseil et Formation – 105 boulevard de Sébastopol – 75002 Paris, pour deux agents municipaux, sur le thème « habilitation électrique BR ». Le montant de la dépense s'élève à 352.80 € TTC.
28-nov.	16-239	Contrat de cession du droit d'exploitation d'une représentation du spectacle « Rendez-moi la vie plus belle » en janvier 2017 par Les Contes de la Vallée. Le montant de la dépense s'élève à 1 500 € TTC.
29-nov	16-240	Réaménagement de la dette contractée auprès de la Société Générale à hauteur de 3 283 023, 83 € ; passage à taux fixe à 2,7% sur 15 ans
08-déc.	16-241	Adoption d'un contrat n°2016-16D relatif à la vente de carburant Gaz Naturel Véhicules (GNV) pour un montant maximum annuel de 7 450 € TTC
08-déc.	16-242	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation d'un tournoi le samedi 10 et dimanche 11 juin 2017
08-déc.	16-243	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa pour une soirée dansante le samedi 08 avril 2017
08-déc	16-244	Souscription d'un prêt de 400 000 € pour le budget assainissement auprès du Crédit Agricole
08-déc.	16-245	Convention de mise à disposition d'un logement, à titre précaire et révocable, au profit de Madame Loétitia Coutouly
13-déc.	16-246	Adoption du contrat n°2016-21D relatif à la maintenance du logiciel AVENIR (gestion du recensement militaire), attribué à la société LOGITUD solutions, pour un montant forfaitaire annuel de 448.50 € TTC
13-déc.	16-247	Adoption du marché n°2016-13 relatif à la fourniture de matériel électrique, attribué à la société CGE DISTRIBUTION, pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 55 000 € HT
13-déc.	16-248	Convention de mise à disposition d'un logement, à titre précaire et révocable, au profit de Madame Fanny Quisari

13-déc.	16-249	Adoption du marché n°2016-19 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°1 : Espaces verts et massifs fleuris relevant de la direction des services techniques, attribué à la société MARCEL VILLETTE. Ce marché est constitué de deux postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste n°1 : 198 500 € HT soit 238 200 € TTC - Poste n°2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT
13-déc.	16-250	Adoption du marché n°2016-19 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°2 : Espaces verts et massifs fleuris relevant des espaces sportifs et accompagnements, attribué à la société MARCEL VILLETTE. Ce marché est constitué de deux postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste n°1 : 139 000 € HT soit 166 800 € TTC - Poste n°2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT
16-déc.	16-251	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit du club d'échecs des Ulis, le samedi 28 juin 2017.
22-déc.	16-252	Adoption de l'avenant au marché n°2014-11 concernant la maintenance des ascenseurs, monte-plats, tables élévatrices et plateformes élévatrices pour personnes à mobilité réduite, attribué à la société OTIS. Le montant de l'avenant s'élève à 1 080 € TTC.
22-déc.	16-253	Adoption du contrat n°2016-14D relatif à la maintenance des horloges, cloches et paratonnerres, attribué à la société BODET SA, pour un montant forfaitaire annuel de 2 187 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 3 500 € HT pour le poste 2 (maintenance curative)
22-déc	16-254	Adoption du marché n°2016-24 relatif à la maintenance préventive et curative des équipements de production de froid, des matériels et équipements de cuisine et de laveries, attribué à la société LFC AVOND, pour un montant forfaitaire annuel de 9 870 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 15 000 € HT pour le poste 2 (maintenance curative)
22-déc	16-255	Adoption du contrat n°2016-19D relatif à la maintenance des extincteurs et des robinets d'incendie armés, attribué à la société BLOC FEU, pour un montant forfaitaire annuel de 4 470.40 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 3 500 € HT pour le poste 2 (maintenance curative)
22-déc.	16-256	Adoption du contrat n°2016-15D relatif à la maintenance de l'armoire de stockage des registres de l'Etat Civil, attribué à la société SARL KARDEX, pour un montant forfaitaire annuel de 917 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 3 500 € HT pour le poste 2 (maintenance curative)
23-déc	16-257	Contrat de cession de droits d'auteur pour le logo du club d'échecs de la ville d'Orsay – janvier 2017 – Mme Marylin Rénéric-Chauvin. Le montant de la dépense s'élève à 150 € TTC
22-déc	16-258	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement au profit de Monsieur Bougherara – Avenant n°1

22-déc.	16-259	Convention d'occupation précaire et révocable d'un garage au profit de la SARL « La Cave d'Orsay » - Avenant n°1
05-janv	16-260	Contrat de cession avec l'association Buena Ventura pour la prestation du vendredi 30 décembre 2016 dans le cadre de la manifestation d'Orsay sous les sapins 2016. Le montant de la dépense s'élève à 600 € TTC
05-janv	16-261	Contrat de prestation de service avec la valis'à jeux pour la prestation du lundi 26 décembre 2016 dans le cadre de la manifestation d'Orsay sous les sapins 2016. Le montant de la dépense s'élève à 160 € TTC
05-janv	16-262	Contrat de cession avec VDB – DEEJAYS pour la prestation DJ du vendredi 23 décembre 2016 dans le cadre de la manifestation d'Orsay sous les sapins 2016. Le montant de la dépense s'élève à 400 € TTC
05-janv	16-263	Adoption du contrat n°2016-20D relatif à la maintenance et au contrôle des sirènes, attribué à la société DEMAY, pour un montant forfaitaire annuel de 135 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 3 500 € HT pour le poste 2 (maintenance curative)
05-janv	16-264	Convention de prestation de service du Club Athlétique d'Orsay Rugby Club (CAO RC) au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay pour un montant de 35 € TTC de l'heure, à raison de 2 h/semaine
05-janv	17-01	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives (terrain annexe de rugby du stade municipal) au profit des écoles de Palaiseau
05-janv	17-02	Adoption du contrat n°2016-18D relatif à la maintenance des portails et barrières automatiques, attribué à la société FAIN ASCENSEURS France, pour un montant forfaitaire annuel de 1 930 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 3 500 € HT pour le poste 2 (maintenance curative)
05-janv	17-03	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique, au profit du PSUC Kayak Polo pour l'organisation d'une journée du Championnat de France N4 le samedi 04 et dimanche 05 mars 2017
17-janv	17-04	Adoption du marché n°2016-23 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain de rugby avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipements, attribué au groupement d'entreprise PMC ETUDES (mandataire) et AUU MASTRANDREAS, pour un montant de 33 266,67 € HT
25-janv	17-05	Adoption d'un contrat n°2016-17D relatif à la maintenance des portes automatiques des bâtiments de la commune d'Orsay, attribué à la société RECORD PORTE AUTOMATIQUE, pour un montant forfaitaire annuel de 1 400 € HT dans le cadre du poste 1 et avec un maximum annuel seul de 3 500 € HT pour le poste 2
25-janv	17-06	Adoption de l'avenant au contrat n°2014-13D relatif à la maintenance d'une autolaveuse, attribué à la société KARCHER SAS. Le montant de l'avenant s'élève à 714 € TTC
25-janv	17-07	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire du Guichet, au profit du TAO Factory pour l'organisation d'un stage de Qi Gong le dimanche 09 avril 2017

25-janv	17-08	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette pour l'anniversaire du club le samedi 17 juin 2017
27-janv	17-09	Convention de formation passée avec CEDIS Formation – Centre d'Écodéveloppement et d'Initiative Sociale – 105/107 boulevard de Chanzy – 93100 Montreuil, pour un conseiller municipal, sur le thème « Journées nationales de formation des élu-es municipaux ». Le montant de la dépense s'élève à 550 € TTC
27-janv	17-10	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'Entente Nautique Longjumeau Essonne (ENL 91) pour l'organisation d'un stage de natation du 13 au 19 février 2017. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 468 € (18€/heure x 26 heures)
27-janv	17-11	Adoption de l'avenant au marché n°2014-24 relatif à la maintenance préventive et curative des équipements de production de froid, des matériels et équipements de cuisine et de laveries, attribué à la société LFC AVOND, pour un montant de 936 € TTC
27-janv	17-12	Adoption d'un contrat n°2017-03D relatif à l'assistance, le suivi et la maintenance de site internet / intranet (« contrat EVOLUTION »), attribué à la société PIXELS INGENIERIE, pour un montant forfaitaire annuel de 2 200 € HT
27-janv	17-13	Exercice de la commune d'Orsay de son droit de préemption sur la propriété de M. JOUNOT d'une superficie de 848 m ² , sise 10 avenue du Maréchal Joffre et cadastrée BA 420
27-janv	17-14	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Cécile RAILLOT

2017-01 – SECURITE CIVILE – CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE LA SECURITE CIVILE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :
 - d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
 - de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
 - d'appui logistique et de rétablissement des activités.
- **Précise** qu'un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

2017-02 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Prend acte** du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017.

2017-03 – FINANCES – ETABLISSEMENT D'UNE PROVISION POUR RISQUE DE NON-RECOUVREMENT DE CREANCES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constituer une provision pour risques d'un montant de 145 600 € au compte 6815 « dotations aux provisions » sur le budget primitif 2017, opération réelle semi-budgétaire,
- **Précise** que sa contrepartie est non budgétaire, inscrite sur le compte du Trésorier au 1511 « provisions pour risques ».

2017-04 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ESSONNE HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 68 A 72 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 650 513 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 56174, constitué de 6 lignes du prêt, pour l'acquisition de 20 logements PLUS PLAI et PLS sis 68 à 72 rue de Paris à Orsay.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2017-05 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ESSONNE HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 41 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 95 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 144 270 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 56174, constitué de 6 lignes du prêt, pour l'acquisition de 41 logements PLUS PLAI et PLS sis 95 rue de Paris à Orsay.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2017-06 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY CLUB (CAO RUGBY CLUB)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 19 000 € sur la subvention annuelle du CAO Rugby Club.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

2017-07 – DIRECTION DE L'ENFANCE – TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE 2016-2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2017 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ en dessous du QF minimum (200 €), les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300 €), les familles paient le tarif maximum ;
 - ✓ pour les non orcéens le tarif maximum s'appliquera.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Élémentaire Centre	Saint-Pierre Quiberon (56)	Du 27 février au 3 mars 2017	CAP MONDE	M. CORNU M ^{me} CHARMASSON M ^{me} MAYOL	412,41€	CM2	Découverte du milieu marin
Élémentaire Guichet	Saint -lunaire (35)	Du 2 au 6 mai 2017	CAP MONDE	M ^{me} BAROT M ^{me} JENGIE	390 €	CM2	Découverte du patrimoine historique, culturel et marin
Maternelle du Guichet	Le Pouliguen (44)	Du 24 au 28 avril 2017	ADPEP 91	M ^{me} DAMBRUNE	480,46€	Grande Section	Découverte du milieu marin et développement durable

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2016-2017 se répartit comme suit :

- ✓ pour la classe de découverte «Découverte du milieu Marin » de Madame CHARMASSON, Madame MAYOL et Monsieur CORNU (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 68,75 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 226,83 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 412.41 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte «Découverte du patrimoine historique, culturel et marin» de Mesdames BAROT et JENGIE (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 65,01 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 214,50 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 390 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte «Découverte du milieu marin et développement durable» de Madame DAMBRUNE (maternelle du Guichet),
 - le tarif minimum est de 80,09€ pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 264,25 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 480,46€ pour un quotient maximum de 2 300 €.

2017-08 – PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT D'APPRENTISSAGE BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de recourir au contrat d'apprentissage BPJEPS loisirs tous publics, selon les modalités ci-dessous détaillées :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION	COUT DE LA FORMATION
Service jeunesse	1	BPJEPS loisirs tous publics - niveau IV	12 mois alternance de 2 jours de formation par semaine, excepté sur les périodes de vacances scolaires	1 860 € pour l'année

- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget communal

2017-09 – PATRIMOINE COMMUNAL – CESSIION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE ZR 40 DE 836 M² SITUEE 2 RUE JEAN ROSTAND AU PROFIT DU GROUPE SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL LOCAFIMO

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération du 27 septembre 2016.
- **Confirme** l'appartenance de la parcelle ZR 40 au domaine privé de la commune d'Orsay.

- **Approuve** la cession par la ville au groupe Société de la Tour Eiffel-LOCAFIMO d'une emprise de terrain sis parcelle ZR40 d'une superficie de 836 m² et des constructions qui y sont situées.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise pour un montant minimum de 1,35 M d'euros hors droits.

2017-10 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CREATION D'UNE COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT ET DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN SON SEIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Crée** une commission extramunicipale des marchés d'approvisionnement.
- **Fixe** le nombre de membres représentant le Conseil municipal au sein de la commission extramunicipale des marchés d'approvisionnement à 10.
- **Fixe** le nombre de membres de la société civile au sein de la commission extramunicipale des marchés d'approvisionnement à 10.
- **Précise** que la désignation des membres n'appartenant pas au Conseil sera réalisée par tirage au sort lors d'une prochaine séance de Conseil municipal, à l'issue d'un appel à candidatures qui sera réalisé dès le 22 février 2017, via le site internet de la ville d'Orsay, via des formulaires mis à disposition à l'accueil de la Mairie et en Mairie Annexe de Mondétour et via campagne d'information dans les panneaux municipaux ainsi que dans le magazine *Orsay notre ville de Mars*.

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation des membres représentant le conseil municipal au sein de la commission extramunicipale des marchés d'approvisionnement.

Au titre de la majorité municipale :

- Véronique France-Tarif, Présidente
- Astrid Auzou-Connes
- Augustin Bousbain
- Alexis Forêt
- Claude Thomas-Collombier
- Frédéric Henriot
- Gabriel Lausmone
- Michèle Viala

Au titre de la minorité :

- Simone Parvez
- Stéphane Charousset

2017-11 – COORDINATION EVENEMENTIELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR L'AUDITORIUM

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite**, de la part du Sénat, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'Auditorium.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Monsieur Vincent Delahaye, Sénateur de l'Essonne.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

2017-12 – CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DU RAPPEL A L'ORDRE – SIGNATURE DU PROTOCOLE AVEC LE PARQUET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'EVRY ET LE COMMISSARIAT CENTRAL DE PALAISEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la mise en œuvre du rappel à l'ordre.
- **Adopte** le protocole, joint à la présente, de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre Monsieur le Maire, Monsieur le Procureur de la République d'Évry et Monsieur le Commissaire divisionnaire de la Circonscription de Sécurité Publique de Palaiseau.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

2017-13 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, AU TITRE DES CREDITS 2017 DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D) POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATRICE DU C.L.S.P.D

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux maximum de 50%, au titre des crédits 2017 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), pour le financement du poste de coordonnatrice du C.L.S.P.D., et à signer tout document afférant à cette démarche.
- **Précise** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2017-14 – JEUNESSE – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE MINI SEJOUR DE PRINTEMPS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs applicables à ce mini-séjour.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.

- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Adopte** les tarifs suivants :

ANNEXE : TABLEAU DE PRESENTATION DU MINI-SEJOURS DE PRINTEMPS

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix Réel par enfant</u>
JEUNESSE	Le Bocage Normand	10 au 13 avril 2017	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT PENSION COMPLETE HEBERGEMENT <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> canoë, vague à surf, escalade, passe à poissons, visite de la serre biotropa, visite de la ville de Rouen	239.28 €/pers

PROPOSITION DE TARIFICATION POUR LES MINI-SEJOURS PROPOSES

- Pour le mini-séjour dans le Bocage Normand :
 - le tarif minimum de 47,85 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 191,42 € pour un quotient maximum de 2300 €

Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé à 239,28 €.

2017-15 – EAU ET ASSAINISSEMENT – MISE A JOUR DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à jour du règlement d'assainissement communal.
- **Précise** que ce règlement modifié, sera applicable au 1^{er} mars 2017.

2017-16 – SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION DE DEUX LOCAUX DE RANGEMENT EN EXTERIEUR DANS LE GROUPE SCOLAIRE DE MONDETOUT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer la déclaration préalable, et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à cette opération.

2017-17 – AMENAGEMENT DURABLE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – OPPOSITION AU TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'oppose** au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté Paris-Saclay.
- **Demande** à la Communauté Paris-Saclay de prendre acte de cette décision.
- **Dit** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay avant le 26 mars 2017.

2017-18 – SPORTS – MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION A TALENCE (GIRONDE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** par mandat spécial le voyage à Talence de Madame Elisabeth DELAMOYE le 22 mars 2017.
- **Autorise** le remboursement des frais engagés pour l'exécution du mandat spécial.
- **Précise** que les sommes nécessaires à la prise en charge des frais liés au présent mandat spécial sont inscrites au chapitre 65 du budget 2017.

2017-19 – RELATIONS INTERNATIONALES – MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION A KEMPEN (ALLEMAGNE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** par mandat spécial le voyage à KEMPEN (Allemagne) de Monsieur le Maire, de Madame MORY et de Monsieur DA SILVA du 26 au 28 février 2017.
- **Autorise** le remboursement des frais engagés pour l'exécution du mandat spécial.
- **Précise** que les sommes nécessaires à la prise en charge des frais liés au présent mandat spécial sont inscrites au chapitre 65 du budget 2017.

2017-20 – DEVELOPPEMENT DURABLE – ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** l'adhésion de la commune d'Orsay à l'association du club des villes et territoires cyclables.
- **S'acquitte** de la cotisation annuelle telle que fixée par l'association, soit 385 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à renouveler l'adhésion d'Orsay à cette association pour la durée du mandat restant à courir.
- **Dit** que les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la commune seront inscrits au budget chaque année.

2017-21 – DEVELOPPEMENT DURABLE – DEMANDE DE SUBVENTION ADEME AU TITRE DE L'AIDE A L'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'AIR (DISPOSITIF AACT – AIR 2017)

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (M. Raphaël, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane), 3 abstentions (Mme. Parvez, Mme Danhiez, M. Charoussel) :

- **Participe** à l'appel à projet lancé par l'ADEME au titre du programme 2017 d'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air (AACT – AIR 2017).
- **Demande** l'octroi de la subvention la plus importante possible.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif au dépôt du dossier de candidature ainsi qu'à l'ensemble des conventions correspondantes.

La séance est levée à 23 heures 30

Orsay, le 24 FEV 2017

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

24 FEV 2017

